

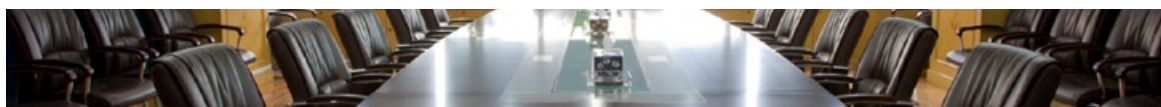
CHSM du 30 juin 2009

ORDRE DU JOUR :

- Restitution du groupe de travail « *document unique - formation - ACMO* »
- Examen du rapport annuel de la médecine de prévention
- Examen du rapport annuel de l'inspection hygiène et sécurité
- Point d'information sur la pandémie grippale
- Situation des crédits 2008/2009
- Bilan des marchés de nettoyage

Les organisations syndicales ont fait le choix, en ouverture du CHSM, de lire une déclaration unitaire sur le sujet de l'amiante, suite à la diffusion des conclusions de l'enquête « DTA » réalisée en 2007/2008.

Déclaration de la CGT



Il y a quelques jours, s'exprimant devant les parlementaires réunis à Versailles, le Président de la République a précisé les finalités et les contenus de la politique économique et sociale qu'il entend mettre en oeuvre.

Loin de pouvoir remédier à l'aggravation de la crise systémique, cette politique ne répond pas non plus aux propositions et aux revendications sur lesquelles nous nous battons depuis plusieurs mois,

Une fois de plus, les attaques contre les outils constitutifs du lien, de la cohésion et des solidarités sociales sont confirmées, accentuées et accélérées, qu'il s'agisse de l'avenir de nos systèmes de protection sociale obligatoires et complémentaires, des mécanismes publics et solidaires de financement comme l'impôt et la cotisation sociale, ou encore du rôle et de la place des politiques publiques, des services

publics, de l'emploi public.

Ainsi, les objectifs patronaux, présidentiels et gouvernementaux poursuivis au travers de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la révision générale des prélèvements obligatoires sont confirmés avec moins de services publics de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire national et des suppressions encore plus massives d'emplois de fonctionnaires.

En ce sens, la disparition pure et simple du secrétariat d'Etat à la Fonction publique est lourde de signification. C'est la confirmation que, pour le Président de la République, le Premier ministre et ceux qui les entourent, la Fonction publique est essentiellement regardée sous un angle comptable et conçue comme un outil au service de desseins libéraux., une telle situation inédite sous la

SOMMAIRE :

CHSM 30 juin 2009

- * Restitution du groupe de travail « *document unique - formation - ACMO* »
- * Examen du rapport annuel de la médecine de prévention
- * Examen du rapport annuel de l'inspection hygiène et sécurité
- * Point d'information sur la pandémie grippale
- * Situation des crédits 2008/2009
- * Bilan des marchés de nettoyage

CONTACTS

Fédération : finances@cgt.fr

Tél : 01.48.18.82.21

Patricia TEJAS

p.tejas@finances.cgt.fr

Tél : 01.48.18.82.21

SITE INTERNET

www.finances.cgt.fr

Vème République- est à mettre en relation avec le Recul Général des Politiques Publiques, les suppressions massives d'emplois, les attaques contre le statut des fonctionnaires.

Dans le même temps, le contentieux portant sur la revalorisation significative des rémunérations et la nécessaire reconnaissance des qualifications acquises et mises en oeuvre par les personnels demeurent entier.

Enfin, les droits statutaires et les garanties collectives des personnels sont de plus en plus attaqués qu'il s'agisse du statut de la fonction publique, des statuts particuliers, des droits à l'action sociale, à l'hygiène et à la sécurité...

Aujourd'hui même la fédération des finances CGT du fait d'une très forte et nouvelle dégradation de la situation revendicative ... Annonces salariales inadmissibles, examen du projet de loi mobilité, suppression massive d'emplois au titre du projet de loi de finances 2010 ... s'est posée la question de sa participation aux travaux de ce CHSM.

Dans tout le territoire le dialogue social est malmené quelques fois

bafoûé, certains CHS locaux ou spéciaux deviennent à l'image des CTP locaux des chambres d'enregistrement au service de DGFIP (nous y reviendrons). Pour nous, ce comité hygiène et sécurité doit retrouver sa dimension Ministérielle et assurer la santé et la sécurité de tous les agents des administrations de Bercy. Il s'agit bien de la responsabilité « sociale » de la DPAEP de ne pas hiérarchiser les différentes directions de nos deux Ministères.

C'est aussi de la responsabilité sociale de la DPAEP et des Administrations de Bercy en charge des dossiers Hygiène sécurité et des conditions de travail, de ne plus subordonner la conduite des travaux des CHS territoriaux, spéciaux ou Ministériels aux dogmes des réformes assassines qui rendent le travail de plus en plus toxique, facteur de troubles, de stress, de maladies professionnelles.

C'est aussi de la responsabilité sociale de la DPAEP et des Administrations de Bercy d'instaurer une compétence « environnement » des CHS par l'extension des droits d'expression et d'in-

tervention des salariés dans nos ministères. La CGT est favorable à un véritable droit d'alerte environnemental.

C'est aussi de la responsabilité sociale de la DPAEP et des Administrations de Bercy de lutter contre toutes formes de discriminations et c'est pourquoi nous demandons à ce que désormais tous rapports présentés dans cette commission soit sexués pour tracer l'égalité femmes hommes quant aux problématiques hygiènes et sécurité, conditions de travail.

A lire, dans de nombreuses publications de la DPAEP vous rappelez, l'exigence d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse, il est urgent de mettre en adéquation cette affirmation avec la réalité de milliers d'agents de nos ministères à qui on impose tous les jours des conditions de travail dégradées.

C'est bien dans cet esprit d'exigences revendicatives, de liberté face aux politiques gouvernementales régressives que les représentants CGT de la Fédération des finances ont fait le choix de représenter les agents de « Bercy » et de participer à ce CHSM.



Restitution du groupe de travail « document unique - formation - ACMO »



Les différentes directions de Bercy déploient les formations sur le « document unique » et mettent en place les groupes de travail.

Le calendrier DPAEP prévoit la finalisation de ce document unique au 31/12/2009. La disparité des calendriers directionnels,

la formation des acteurs de santé au travail toujours en cours, imposent un assouplissement de la date butoir.

Un outil de gestion informatique ministériel devrait être proposé à toutes les directions en 2010.

La fédération des finances CGT

a rappelé ses exigences, sur ce sujet :

- formation des tous représentants des personnels en charge de ce dossier (CTP, CHS) ;

- nécessité de mettre au cœur du dispositif les agents en recensant d'une manière exhaustive tous les

risques poste/agent ;

■ obligation pour le chef de service de respecter les groupes de travail en prenant en compte les observations de représentants des personnels (tentation des direc-

tions de minorer certains risques). S'agissant du « *positionnement* », de la formation, de la doctrine d'emploi... de l'ACMO, la réflexion est en cours, un compte-rendu sera proposé au groupe de

travail « *santé au travail* » qui se tiendra à l'automne.

Un module de formation « *santé au travail* » sera lui aussi présenté aux organisations syndicales à l'automne.



Rapport annuel de la médecine de prévention



Trois sujets ont été particulièrement développés, dans ce rapport.

LES PRODUITS CHIMIQUES CANCÉRIGÈNES ET/OU MUTAGÈNES ET/OU TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION (CMR)

Selon les médecins de prévention, ces risques devraient être maîtrisés. Mais, il reste des difficultés sur l'amiante et certaines substances dans le champ de REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction relatifs aux substances chimiques)

La fédération des Finances CGT est intervenue sur la distorsion entre les commentaires en CHSM et la réalité du terrain.

Par exemple :

■ Des travaux dans le cadre des restructurations de la DGFIP ont eu lieu en présence d'amiante.

■ Les agents des laboratoires communs sont particulièrement exposés notamment aux solvants.

■ Les agents de l'hôtel des Impôts de Lille Fives continuent de travailler sur un site dont les sols pourraient être pollués par des substances CMR en particulier radioactives (Radon) ou encore comme le benzène dans les peintures.

Nous avons obtenu :

■ Un travail en commun entre la DPAEP et la DGFIP sur l'hôtel des

Impôts de Lille Fives, y compris au travers d'une éventuelle enquête co-financée par le CHSM.

■ Une étude épidémiologique sur les laboratoires communs en lien avec les travaux du CHS Spécial. Nous avons également interpellé le président du CHSM et le représentant de la Direction des Douanes, M. Leblanc, sur la dangerosité de l'utilisation des « *Sicoscan* » (camion scanner mobile).

En effet, suite à une formation « *Camari* » (risques et sécurité des personnels amenés à travailler sur du matériel présentant des risques radioactifs), les agents de la Brigade de Surveillance ont exercé leur droit de retrait. Leur conditions de travail ne répondaient plus aux normes de sécurité.

Un long débat contradictoire a mis en exergue les défaillances des protocoles de maintenance du matériel utilisé.

Un groupe de travail dédié a été mis en place. Nous avons mis en garde la hiérarchie douanière quant aux dérives autoritaires de certains chefs de services qui refusent aux agents d'exercer leur droit de retrait.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Dans toutes les régions, parmi les pathologies observées par les médecins en cabinet médical, la

place des psychopathologies est prépondérante avec notamment des pathologies d'épuisement professionnel (« *burnout* »).

Dans la région Ile de France, ainsi que dans certaines métropoles, cette notion de souffrance est très nettement perçue chez les jeunes agents soumis à une situation de séparation (familiale et géographique) à laquelle s'ajoutent les problématiques liées au logement au trajet et coût de la vie en général. Cette analyse conforte notre demande de mise en place d'un groupe de travail commun au CHSM et au CNAS.

La nouvelle enquête « *Sumer* » (Surveillance médicale des risques professionnels) va bientôt démarrer dans nos ministères. La précédente, effectuée dans le secteur privé en 2003, avait fait apparaître une aggravation de l'état de santé des travailleurs (hausse des cancers professionnels, etc) et l'émergence de nouveaux risques, notamment les risques psychosociaux. Elle constituera un véritable observatoire des risques professionnels dans les directions de Bercy.

En outre, une étude sur le suicide en Douane sera présentée au groupe de travail dédié.

Pour la fédération des finances CGT, nous entérinons le choix de déployer cette enquête dans nos

directions, rappelons qu'au niveau fonction publique le même choix a été validé par nos camarades CGT.

Notre délégation s'était précédemment opposée à la mise en place d'un indicateur global tiré des conclusions du rapport « *Nasse et Langeron* ». Produire en matière psychique un outil statistique neutre paraît relever du mythe.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Selon le rapport, l'origine des troubles est multi-factoriel :

- susceptibilité individuelle,

- biomécaniques,
- organisationnels,
- psychosociaux.

L'utilisation par les médecins de prévention du dossier d'approche des troubles musculo-squelettiques (DATMS) devrait permettre de visualiser l'ampleur de ces pathologies.

D'autres sujets ont été abordés : Le problème du suivi des agents de la DRIRE (ex CCV) sur le protocole mis en place par leur ministère d'accueil quant au suivi lié à l'amiante. Une lettre a été envoyée par la DPAEP au ministère de l'écologie de l'énergie du déve-

loppement durable et de la mer (ministère d'accueil) et les dossiers des agents concernés ont été transférés.

Mme Armaignac sous directrice de la DPAEP persiste à préconiser la réduction du nombre de points de consultations (visites médicales) pour, selon elle, améliorer les conditions d'accueil !?

Les représentants CGT continuent, quant à eux, de protester contre cette hypothèse qui éloignerait la médecine de prévention des lieux de travail des agents de nos ministères.



Rapport annuel de l'inspection hygiène et sécurité



Les inspecteurs d'hygiène et de sécurité (IHS) constatent une stabilité du nombre de ce qu'ils nomment des « écarts » par rapport à la réglementation.

Pour la CGT, ces « écarts » sont de fait des infractions puisqu'il y a violation de la législation et de la réglementation. L'activité des IHS trouve très vite sa limite dans la force d'inertie de certains chefs de services qui minorent ou ignorent les risques. Il peut donc y avoir mise en danger délibérée de la santé et de la vie des agents (ex: des Sicoscan en Douane ou des Sorbonnes dans les laboratoires). **C'est pourquoi nous envisageons de saisir les tribunaux compétents.**

Nous avons exigé que chaque compte-rendu de visite de services des IHS aux chefs de service soit systématiquement communiqué aux organisations syndicales sans attendre le rapport annuel en CHSDI. De cette façon, les réponses et corrections nécessaires pourront être apportées le plus rapidement possible.

Une intervention appuyée a été faite par les camarades sur la problématique des conditions de travail dégradées dans les laboratoires communs. Nous exigeons que le prochain recrutement de l'IHS « labo » soit fait dans une totale transparence et n'exclue aucun candidat (y compris issu de militants syndicaux).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport est en retrait « idéologique » par rapport à l'année dernière. Seules quelques expériences de directions locales ont été commentées.

Pour la CGT, il est grand temps que nos deux ministères impulsent une vraie politique de développement durable s'efforçant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Nous avons donc réitéré notre demande de mise en place d'un groupe de travail issu du CTPM (principe obtenu en décembre 2008). M. Verdier nous a assuré de sa volonté de réunir ce groupe de travail en 2009.

Nous vous rappelons les thèmes que nous y porterons :

- la gestion de l'énergie,
- la gestion de l'eau,
- les transports,
- le traitement des déchets,
- l'impact environnemental des achats.

Par ailleurs, nous sommes intervenus, dans le cadre du respect de l'environnement et de l'impact sur la santé des agents, sur les conditions dans lesquelles sont saisis les animaux sauvages soumis à la convention de Washington (Convention sur le commerce international des espèces de faune

et de flore sauvages menacées d'extinction) en douanes.

En effet, faute de structures d'accueil suffisantes permettant la prise en charge de ces animaux, nos camarades douaniers ont à gérer des situations (mort, maladie d'espèces protégées...) sources de dangers sanitaires et de risques psychosociaux.

HANDICAP

Un module dédié au handicap sera mis en ligne, le CHSM a insisté sur le peu de demandes de subventions recensées à la cellule de recrutement et d'insertion des

personnes handicapées au sein des ministères de Bercy (CRIPH) ou au fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Pour notre fédération, la gestion du handicap dans nos directions est un des thèmes essentiels à mettre au cœur de nos revendications. C'est dans ce sens que nous avons insisté pour que cette volonté soit inscrite dans la note d'orientation 2009. Nous avons proposé que ce travail soit fait en convergence avec la commission sur les discriminations mise en place dans nos ministères.



Situation des crédits



En lien avec notre déclaration liminaire nous avons dénoncé la dérive budgétaire du CHSM en direction de la DGFIP.

En effet, l'essentiel des crédits CHSM sont attribués aux études ergonomiques attachées aux réformes régressives mise en place dans cette nouvelle direction. Nous avons reconnu la pertinence de telles études qui peuvent, si elles sont faites en toute objectivité, aider à l'analyse du travail réel. Mais nous avons dénoncé l'utilisation détournée des crédits dédiés aux CHS.

En effet s'agissant de la santé au travail, la responsabilité pénale incombant à l'employeur, le financement de la prévention ou de la réparation des dommages doit être assuré par l'employeur. À ce titre c'est à la DGFIP de financer l'essentiel de ces études en ergono-

mie.

Quant est-t-il aujourd'hui ? Au mieux la DGFIP participe à hauteur de 50 %, aux frais engagés.

Pour notre délégation, c'est inadmissible, les agents DGFIP ne sont pas demandeurs d'une telle réforme. Ils n'ont pas, via le CHSM, à co-financer de telles études.

Face à nos arguments, les représentants DGFIP ont proposé d'abonder leurs propres crédits pour financer 2 études à hauteur de 10 000 €.

Nous avons considéré que c'était insuffisant. Nous avons donc été la seule organisation à voter contre cette proposition de co-financement et avons porté 3 projets alternatifs :

- co-financement d'une enquête sur les sols pollués de l'hôtel des Impôts de Lille Fives (voir p.3) ;

- co-financement d'une étude épidémiologique dans les laboratoires communs, compte tenu d'un nombre qui semble anormalement élevé de cancers relevés par nos camarades ;

- co-financement d'une formation aux risques psychosociaux présentée de manière unitaire par le CHSDI du Var (83).

Ces trois projets ont tous une dimension ministérielle, chaque conclusion pouvant être déployée dans toutes les directions de nos ministères.

L'ergonome du Ministère, Mme Gervais, a précisé qu'un document, « *mutualisant* » toutes les études ergonomiques, est en cours de rédaction. Ce document devrait permettre la rédaction d'un guide des bonnes pratiques en matière d'ergonomie au service des différentes directions de Bercy.

...suite page 6

Bilan des marchés de nettoyage



Mme Azzaz, représentante du Service des Achats de l'État (SAE, ex agence centrale des achats), a fait un compte-rendu idyllique du bilan des marchés de nettoyage. Pourtant, une majorité des rapports des inspecteurs d'hygiène et de sécurité dénoncent une situation déplorable dans un nombre

important de départements. Suite aux interventions des organisations syndicales et aux multiples témoignages portés par la CGT, M. Verdier a qualifié cette distorsion d'analyse de véritable « *schizophrénie* ». Il a donc décidé de se ressaisir du dossier en provoquant une réunion entre le secrétariat

général et le SAE.

Notre fédération préconise donc le retour au recrutement interne de personnel qualifié pour exercer ces missions de nettoyages et à défaut, de faire appel à des sociétés locales, plus réactives et plus facilement contrôlables.



Informations diverses



Pour la délégation CGT étaient présents:

- Patricia TEJAS (finances)
- Jean Louis WICHEGROD (DGCCRF)
- Denis TERRIBILE (Douanes)
- Véronique OLLIVIER (Service Commun des Laboratoires)

Prochain calendrier institutionnel (sous réserve de changement):

15 septembre 2009	Groupe de travail « <i>Santé au travail</i> »
13 octobre 2009	CHSM
12 novembre 2009	Groupe de travail « <i>Personnels handicapés</i> »
18 novembre 2009	Groupe de travail « <i>Amiante</i> »
03 décembre 2009	CHSM
08 décembre 2009	CHSC